

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 27 AVRIL 2021 A 20H45

Présents : MM. GAY Patrick, RAYNAUD Jean-Pascal, ROUX Jacques, DEC Emmanuel, Florent FARAMOND.
MMES GOUSMAR Isabelle, DAL MASO Pascale, LAPORTE Mireille, CAMBOULIVES Christine, SÉRIÉ Valérie, MAYBON-CHEMINEL Nathalie, SOURBIER Nancy.

Procurations : THOMAS Pierre à SOURBIER Nancy,
RAMON GIACOMIN Maxime à ROUX Jacques,
SAUZARET Marie-Christine à GOUSMAR Isabelle.

Madame Nancy SOURBIER a été nommée secrétaire de séance

Approuvé à l'unanimité

Arrivée de Madame Valérie SÉRIÉ à 20h53.

Madame le Maire demande la modification de l'ordre du jour sont à rajouter :

- Extension Eclairage Parking Ecole,
- Prestataire du site internet,
- Mobiliers urbains extérieurs,
- Décision Modificative budgétaire pour le mobilier urbain.

Approuvé à l'unanimité

1/ Approbation du dernier compte rendu

Signature du compte rendu du conseil municipal du 30 Mars 2021.

Approuvé à l'unanimité

2/ Modification du PADD

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 16/12/2014, de prescrire la révision du Plan d'Occupation des Sols approuvé et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme, sur l'ensemble du territoire communal.

L'article R*123-1 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.).

Selon l'article L123-1-3 du Code de l'Urbanisme, ce P.A.D.D. définit les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Quelques rectifications ont été apportées notamment la mise en place d'une zone artisanale, implantation de bâtiments publics, les transports,.... afin de répondre au mieux aux besoins de la commune.

Débat et Approuvé à l'unanimité

3/ Fondation Brigitte Bardot

Madame le Maire informe que l'association « Les chats de Montjoire » a contacté la fondation Brigitte Bardot pour l'aider dans leur campagne de stérilisation.

Elle précise que chaque année, la Fondation Brigitte Bardot finance la stérilisation de milliers de chats. Leur objectif est à la fois d'arrêter leur reproduction incontrôlée, par la mise en place d'une campagne nationale de stérilisation, et de contrecarrer les campagnes de capture pour euthanasie, encore trop fréquentes dans notre pays.

La FBB a également réussi à faire évoluer le Code rural, pour que les chats errants stérilisés puissent être relâchés sur leur lieu de capture.

Une fois capturés, stérilisés et identifiés, ces animaux deviennent **des chats libres** qui sont suivis par des protecteurs locaux.

Madame le Maire précise qu'il est nécessaire pour la mairie de s'engager à ne pas capturer les chats une fois stérilisés afin que cette Fondation puisse aider l'Association « Chats de Montjoire ».

Cet engagement n'a aucun caractère financier mais un caractère moral.

Approuvé à l'unanimité

4/ Prime annuelle des Agents Communaux - CIA

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de verser une prime annuelle de 800 € maximum par agent à temps complet.

Cette prime, versée pour moitié en juin et en décembre, sera calculée au prorata des heures effectuées pour les agents à temps non complet et modulée pour tous en fonction des critères d'attribution suivants :

- Connaissances professionnelles,
- Initiative, exécution, rapidité et finition,
- Travail en commun, relation avec le public, discrétion professionnelle,
- Ponctualité et assiduité.

Approuvé à l'unanimité

5/ Vente de biens communaux,

En attente de renseignements auprès des services de la Préfecture.

6/ Eclairage parking Ecole

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 23 mars dernier concernant l'extension de l'éclairage sur le parking des écoles pour la sécurisation (anciennement 11BU6), le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération (11AT84)

- Depuis l'appareil n° 403, extension souterraine du réseau d'éclairage public avec déroulage d'un câble 4x10² dans une tranchée de 110 mètres dont 10 mètres sous fourreau existant.
- Fourniture et pose de 2 ensembles identiques à ceux existants, avec mât cylindro-conique, 6 mètres équipé d'un appareil à LED 46 W, avec abaissement de 50 % de 00h00 à 06h00, côté talus.
- Fourniture et pose d'un mât aiguille 12 mètres équipé de 5 projecteurs à LED 59, T°3000°K., avec abaissement de 50 % de 00h00 à 06h00 côté école.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit

⇒ TVA (récupérée par le SDEHG)	4 331€
⇒ Part SDEHG	17 600€
⇒ Part restant à la charge de la commune -	5 569€
ESTIMATIF	27 500€

Total

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Approuvé à l'unanimité

7/ Prestataire du site internet

Madame le Maire donne la parole à Monsieur ROUX Jacques.

Celui-ci informe le Conseil Municipal qu'il serait opportun d'envisager de changer de prestataire informatique.

En effet, le prestataire actuel est onéreux en maintenance pour un site qui est obsolète.

Il présente le devis de la société LRFS – ORIGO pour un montant 2.128,00 € HT.

Approuvé à l'unanimité

8/ Mobiliers urbains extérieurs

Madame le Maire donne la parole à Monsieur GAY Patrick.

Celui-ci informe le Conseil Municipal qu'il serait opportun d'envisager d'acheter du mobilier extérieur.

En effet, la situation panoramique et attrayante du village amène à constater une augmentation significative du nombre de randonneurs et autres touristes d'autant plus que celui-ci se tient à moins de 5 km du parking Nord de la Forêt de Buzet.

Afin de pouvoir leur donner la possibilité de s'attarder sur les différents lieux de promenades et éventuellement s'y restaurer.

Monsieur GAY Patrick propose d'équiper ces différents sites de bancs, tables de pique-nique adaptées aux personnes à mobilité réduite et par la même occasion implanter des panneaux d'affichage afin d'informer et guider les familles sur le village. Le choix du mobilier exclusivement en bois est motivé par le désir de respecter l'environnement local forestier.

Il est proposé également de mettre en place différentes jardinières afin d'agrémenter le village inscrit au Concours des villages fleuris.

Il présente le devis de la société ADEQUAT pour un montant de 16.749,00 € HT.

Approuvé à l'unanimité

9/ Décision Modificative budgétaire pour le mobilier urbain

Désignation	Diminution sur crédits Ouverts	Augmentation sur crédits
ouverts		
D 2128 : Autres agenc. et aménag.		20 220.00 €
D 21318 : Autres bâtiments publics	13 220.00 €	
D 2158 : Autres matériels et outillage	7 000.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	20 220.00 €	20 220.00 €

Approuvé à l'unanimité

10/ Conventions de prestation de service liée au portage des repas pour la cantine scolaire.

Madame le Maire informe le conseil municipal, qu'il est nécessaire de faire appel à nouveau au service de portage de repas par la Mairie de Montastruc la Conseillère pour la cantine compte tenu de l'absence de la personne en charge de la confection des repas.

Cette convention interviendra du 31 mai 2021 au 04 juin 2021.

Elle rappelle que le tarif est de 6.15 € par repas.

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses :

- Madame le Maire informe le conseil municipal de l'inscription de la commune au Villages Fleuris,
- Les membres des bureaux des élections doivent avoir le vaccin ou avoir réalisé un test PCR 48 H avant la date prévue : une liste nominative est mise en place,
- Une difficulté de circulation chemin d'engazagnes et chemin de la marnière, il serait souhaitable de mettre un sens unique,
- Un stop est envisagé également à la sortie du lotissement Le Vigné, en effet les résidents considèrent qu'ils ont la priorité alors que c'est un chemin privé afin d'enlever toutes ambiguïtés un stop sera positionné,
- L'accès libre au terrain de tennis génère des difficultés entre les utilisateurs. Madame le Maire demande à ce qu'un message soit réalisé sur Illiwap afin de remettre une association en place.

La séance est levée à 22h55.